

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

- **33. ZONE LE CHARFAIT – SAINT PAUL EN PAREDS – CONVENTION RELATIVE A L'AUTORISATION D'OCCUPER LE BASSIN DE REGULATION DES EAUX PLUVIALES AU PROFIT DE LA MINOTERIE PLANCHOT – AUTORISATION DE SIGNATURE ET FIXATION DE LA REDEVANCE** - Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Répondant à la qualité « d'Installation Classée pour l'Environnement », le site de LA MINOTERIE PLANCHOT implanté sur la zone d'activités économiques du Charfait à Saint Paul-en-Pareds est soumis aux exigences de mise en place de moyens nécessaires à la bonne intervention des services de secours en cas d'incendie, comprenant la fourniture d'eaux d'extinctions, ainsi que leur confinement une fois utilisées.

Le bassin de rétention situé dans la zone d'activités économiques Le Charfait à Saint Paul-en-Pareds permet de recueillir les eaux pluviales de LA MINOTERIE PLANCHOT.



La MINOTERIE PLANCHOT a sollicité la Communauté de communes du Pays des Herbiers afin de faire usage du bassin de régulation, uniquement en cas d'incendie.

La Communauté de communes du Pays des Herbiers, gestionnaire de la zone d'activités et propriétaire de l'ouvrage, a consenti de pouvoir mobiliser le bassin de rétention au profit de LA MINOTERIE PLANCHOT afin de pouvoir recueillir les eaux d'extinction, en cas d'incendie.

Selon les prescriptions de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ce bassin doit être imperméable et doit avoir une capacité de rétention de 781 m³.

Il est nécessaire d'autoriser LA MINOTERIE PLANCHOT à effectuer à sa charge des travaux afin :

- 1) d'étanchéifier le bassin de rétention des eaux pluviales du site afin de lui permettre de confiner les eaux utilisées pour l'extinction d'un incendie,
- 2) d'équiper ce bassin d'un dispositif d'isolement actionnable à partir d'un poste de commande

Ces engagements font l'objet d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 50 ans, autorisant LA MINOTERIE PLANCHOT à entreprendre les travaux et missions complémentaires nécessaires à la satisfaction des besoins, à user du bassin et à manoeuvrer la vanne martelière afin de stocker les éventuelles eaux d'extinction d'incendie. Le retraitement avec évacuation de ces eaux reste à la charge de l'entreprise.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2125-1 à L. 2125-6,

Vu le guide pratique « D9A » de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction,

Vu la demande de LA MINOTERIE PLANCHOT,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 10 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser LA MINOTERIE PLANCHOT à utiliser le bassin de régulation de la zone d'activités économiques Le Charfait à Saint Paul-en-Pareds, propriété de la Communauté de communes du Pays des Herbiers pour y stocker les éventuelles eaux d'extinction d'incendie, et à y réaliser les travaux nécessaires à cette opération ;
- approuver la convention ci-annexée et ses modalités,
- fixer la redevance annuelle, pour l'occupation du bassin de régulation, à 15 euros par an,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.


Angélique BOISSELEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :



16 DEC. 2022

16 DEC. 2022

